

FORMATION DU MARDI 19 NOVEMBRE DE 9 H A 12H30

**ACCIDENTS DU TRAVAIL/MALADIES PROFESSIONNELLES :
REFORME DE LA PROCEDURE AU 1^{ER} DECEMBRE 2019**

Animée par Maître Maryline SIMONNEAU et Maître Gilles JOUREAU
Avocats spécialistes en Droit du travail, Droit de la protection sociale & sécurité sociale

PREAMBULE

Finalité et grandes lignes de cette réforme

PARTIE I

PROCEDURE D'INSTRUCTION

Pour les accidents du travail

- Notion d'accident de travail et accident de trajet
 - Délais d'instruction ;
 - Emission de réserves ;
- Diligence d'une instruction ;
- Gestion des questionnaires.

Pour les maladies professionnelles

- Notion de maladie professionnelle
- L'instruction maladie professionnelle hors CRRMP
- L'instruction maladie professionnelle avec CRRMP

Procédure commune aux AT et MP

- La phase de consultation ;
- La dématérialisation ;

PARTIE II

**IMPACTS DES AT ET MP ET
INTERET DE CONTESTER LES
DECISIONS DE LA CPAM**

- Impacts : sur le contrat de travail, la tarification des AT/MP, la reconnaissance de la faute inexcusable, en cas d'inaptitude,...
- Recours pour préserver les intérêts de l'entreprise

CONCLUSION

Les réformes à venir notamment,
l'avant-projet PLFSS pour 2020

OBJECTIFS DE FORMATION

OBJECTIFS GENERAUX DE FORMATION

- ✚ Acquérir ou réactualiser les connaissances de base nécessaires à l'application du droit du travail dans l'entreprise ;
- ✚ Savoir réagir face aux situations juridiques rencontrées au quotidien ;
- ✚ Anticiper les réformes ;

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ✚ Présenter le dossier en amont dès le déclenchement de l'instruction par la CPAM ;
- ✚ Présenter les réserves efficaces pour pallier aux risques ultérieurs et préserver les intérêts de l'entreprise ;
- ✚ Suivre attentivement des étapes de l'instruction.

PUBLIC VISE ET PRE-REQUIS

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?	PRE REQUIS
Dirigeants d'entreprises ; Directeurs de Ressources Humaines ; Experts comptables ; Responsables ou assistants ressources humaines	Connaissances de base en RH

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✚ Un support est remis en début de formation à chaque participant ;
- ✚ Nos formations sont jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques ;
- ✚ Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant

EVALUATION DE LA FORMATION

QCM et fiche d'évaluation

FORMULAIRE REPONSE
Formation de Droit Social

A retourner au Cabinet :
par mail : ms@avocat-simonneau.fr
ou par télécopie : 02.47.61.51.68.

MATINALE DU 19 NOVEMBRE 2019 (9h -12h30)

Société :
Nom, Prénom :
Fonction :
N° de téléphone :
Adresse mail :

- Participera à la formation OUI NON

- Sera accompagnée de Personnes.

Nom, Prénom :
Fonction :

- Participera au repas OUI NON
(Montant 22 € TTC)

Ci-joint :

un chèque de participation de 250 € HT (300 € TTC) x (Nombre de participants)
établi à l'ordre du Cabinet SELARL MS SIMONNEAU ;

un chèque de 22 € TTC si participation au repas établi à l'ordre de OCEANIA
L'UNIVERS.

Date et signature